

Une ambition pour la culture dans la future grande région Bourgogne-Franche-Comté

16.10.2015

Au moment où les deux régions s'apprêtent à fusionner, au même titre que d'autres régions françaises, en préalable à la désignation par le vote d'un nouvel exécutif, nous souhaitons affirmer l'enjeu que représente la vie culturelle et artistique à l'échelle du pays, et des régions qui le constituent.

Affirmation émanant de professionnels de la culture, mais relayée au plan international comme un atout majeur de la France :

L'étude Nation Goodwill Observer réalisée en 2012 sur 26 des plus grands pays auprès de 1.000 décideurs et leaders d'opinion classait la France au premier rang mondial pour la Créativité artistique et culturelle.

C'est d'ailleurs la seule place de leader à laquelle le pays a pu accéder à cette occasion.

Cette place de leader n'est pas le fait du hasard, mais une conséquence d'une politique concertée par l'Etat et les Collectivités Territoriales depuis des décennies.

Aujourd'hui, la crise économique que traverse l'Europe se double d'une crise du sens et des valeurs qui affecte la vie des citoyens en profondeur.

Cette crise du sens touche tous les pans de la vie publique, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la santé, de la culture...

Elle se double en France d'une crise de la gouvernance : à savoir, de l'articulation dans la politique publique de la culture des différentes strates de l'Etat et des collectivités territoriales.

La fusion des deux régions doit être l'occasion d'avancer dans la formulation des solutions pour régler cette crise conjoncturelle.

De réaffirmer que la vie artistique et culturelle contribue :

- **au bien être des personnes** ; au-delà de la distraction immédiate, dans la formation d'un sens critique indispensable à la compréhension d'un monde complexe ; en lien avec l'enseignement à tous les niveaux.
- **au renforcement du lien entre les individus** à un moment où tout semble vouloir réduire les solidarités.
- **au développement de la conscience de la citoyenneté**, à partir du partage des valeurs universelles que promeuvent les artistes de la scène ; en direction notamment des plus jeunes grâce à ce qui est un fleuron du modèle culturel français : l'accès démocratisé à toutes les formes d'expression artistique. Accès auquel contribuent grandement les collectivités territoriales.

- **à la constitution d'une identité géographique, territoriale, au sein d'une nation.**

Dès le départ, au lendemain des élections régionales, nous demandons à être associés à la réflexion nécessaire à la formulation d'une nouvelle orientation pour la culture.

Nous souhaitons, à partir de nos expériences de terrain, contribuer à l'élaboration d'une politique culturelle qui ne soit pas simplement la juxtaposition des politiques régionales des deux territoires ; d'une politique innovante et ambitieuse, à destination du plus grand nombre qui s'appuie sur la vivacité de la vie artistique sur l'ensemble du nouveau territoire.

Une politique culturelle animée par un souffle, une vision au profit du bien commun, et non une gestion, collective ou non, de la pénurie fondée uniquement sur des bases comptables.

Nous sommes conscient de la distance qui peut exister trop souvent entre responsables de structures culturelles et décideurs politiques ; et nous appelons de nos vœux un travail qui permette de rapprocher les points de vue et batte en brèche les préjugés qui sont autant de freins pour la construction d'une politique ambitieuse et ancrée sur les réalités du territoire.

Nous demandons que la baisse des crédits culturels en Bourgogne pour 2015 ne soit pas la préfiguration d'une orientation budgétaire de la nouvelle grande région pour 2016 et les années à venir.

Nous demandons plus particulièrement que la mise en place de la fusion des deux régions ne pénalise pas, au plan de la trésorerie, les structures qui reçoivent un financement régional, en 2016.

Dans ce document, nous nous proposons de contribuer à l'amorce d'un débat nécessaire.

Sous la forme de deux contributions qui porteront sur les sujets suivants :

Création, diffusion, action culturelle, formation ; comment promouvoir une action concertée qui touche l'ensemble du territoire

La Région et les institutions culturelles ; ou comment soutenir et développer un maillage de structures qui seront porteuse d'un développement de la vie artistique, en lien avec les autres partenaires institutionnels, l'Etat et les autres collectivités.

Création, diffusion, formation, action culturelle

Ces quatre termes définissent les champs d'action du spectacle vivant. Ils sont indissociables.

Ils impliquent les artistes, les techniciens, les personnels administratifs des théâtres et autres lieux de diffusion, les personnes en charge- en tant qu'artiste ou non- du travail d'action culturelle.

A ce titre ils représentent une « filière » professionnelle ; celle du spectacle vivant.

Sur l'ensemble du territoire des deux régions actuelles, 7 Scènes nationales, 2 Centres dramatiques nationaux, 1 Centre chorégraphique national, 1 Centre National des Arts de la Rue, 1 Centre de Développement Chorégraphique... appartiennent au réseau des structures labellisées au plan national ainsi que 3 Scènes conventionnées et des Théâtres de ville ; ils constituent le réseau des institutions des scènes publiques.

Au côté de ces institutions, les Compagnies de théâtre, de danse, de cirque, des arts de la rue ...

La réunion des deux régions en une grande région Bourgogne-Franche Comté offre l'occasion d'analyser les dispositifs existants pour le développement de cette filière.

Qu'il s'agisse de promouvoir le travail des artistes sur le territoire, de favoriser la création et la diffusion des œuvres créées les problématiques entre les différents arts de la scène sont très proches.

Que signifie concrètement ce changement d'échelle dans ce secteur d'activité ?

Que ce soit pour des artistes émergents ou confirmés ?

La réunion de deux régions comme la Bourgogne et la Franche- Comté représente-t-elle une opportunité en offrant un espace plus large pour l'activité des compagnies ?

L'art n'a pas de frontières et c'est plutôt du côté des politiques publiques qu'une inflexion peut venir.

Pour y répondre, un diagnostic s'impose. Nous nous proposons d'y participer à partir de notre connaissance quotidienne du terrain.

Du côté des compagnies et des structures et dans l'articulation de leur travail sur le territoire **En préalable, une première évidence s'impose :**

Les compagnies de théâtre, de danse et des autres arts de la scène sont les structures aujourd'hui les plus fragilisées qui pâtissent directement et indirectement des baisses de crédit manifestes depuis deux ans ; baisse de leurs moyens propres et baisse du niveau des coproductions.

Une politique régionale à l'échelle de la nouvelle région doit pouvoir conforter le travail des compagnies au stade de la production et de la diffusion :

Avant tout diagnostic, on peut dessiner quelques axes qui nous paraissent des points de départ structurants :

Production :

Favoriser le développement de relations pérennes compagnies/institutions, qui autorisent une plus grande permanence artistique sur un territoire et sécurisent le parcours de ces compagnies.

Restaurer des niveaux de financements suffisants pour permettre l'accompagnement de la production

Encourager la mise en réseau de coproducteurs : la vie d'un spectacle dépend- au –delà des aléas d'un éventuel succès auprès du public et des programmeurs- d'emblée du réseau de coproducteurs qui interviennent en amont de la création du spectacle.

Instaurer une plateforme de production à l'échelle de la grande région, par la mise en réseau des institutions qui soutiennent la création.

Diffusion :

Inciter à la diffusion sur l'espace du territoire ; l'exemple de mesures de soutien à la diffusion des compagnies régionales, telles celles adoptées depuis 10 ans par la région Rhône Alpes montre la validité de tels dispositifs : ils ont permis de développer de manière significative le nombre de représentations des spectacles créés en région ; tout en préservant les compagnies de ne pas brader leurs spectacles.

Une analyse comparative des mesures de soutien à la diffusion en régions permettrait de mieux cibler les dispositifs.

Ce type de dispositifs présente également l'intérêt de contribuer à animer un réseau de structures de diffusion qui de fait ne collaborent pas forcément naturellement.

Au delà des désormais habituels soutiens pour jouer en Avignon, **l'aide à la circulation entre les différentes régions de l'hexagone** peut utilement s'appuyer sur les initiatives telles celles de Quint'Est , du Groupe des 20 en Rhône Alpes, ou de son homologue en Ile de France, pour une connaissance, par les réseaux de professionnels, des productions des compagnies sur un territoire plus vaste.

Enfin, la nouvelle région sera **frontalière de la Suisse** avec laquelle des coopérations peuvent et doivent se développer au bénéfice des artistes et des publics.

Formation :

Parce que les métiers du spectacle constituent une « filière professionnelle », dont les enjeux en termes d'emplois sont essentiels, les questions de formation, tant initiale que professionnelle, doivent devenir prioritaires.

La signature par la région Bourgogne d'un contrat d'objectifs pour les métiers du spectacle vivant, de l'audiovisuel et de l'exploitation cinématographique (2012-2016) a constitué une première étape qui doit aujourd'hui trouver des prolongements à l'échelle de la nouvelle grande région.

En lien avec les compagnies et les institutions du secteur, **la région doit devenir le fer de lance d'une politique de formation et d'insertion ambitieuse**, susceptible de compenser la faiblesse relative de l'offre de formations supérieures dans les domaines de la danse, du théâtre et de la musique.

On peut remarquer par exemple qu'avec la réforme territoriale, la Région Bourgogne Franche-Comté sera l'une des seules en France à ne pas disposer d'une école supérieure d'art dramatique, et d'école supérieure dans les autres domaines des arts de la scène- l'exception du PESH Bourgogne- et à ne pas profiter des dynamiques territoriales que génèrent de tels établissements.

Action culturelle :

Il y a énormément à dire sur ce sujet, et à faire ; puisque les paroles ces dernières années ont souvent été contredites par les actes : volonté de développer l'action culturelle, de démocratiser, de faciliter l'accès au plus grand nombre et dans le même temps baisse des crédits affectés à l'action culturelle.

Au niveau du territoire régional, si l'on en reste au travail à effectuer avec le milieu scolaire, le découpage par cycles, et le fait que des collectivités différentes assurent la tutelle des classes primaires, collèges et lycées devrait pousser à l'élaboration en commun de parcours artistiques .

La volonté de s'adresser au plus grand nombre, pour louable qu'elle soit dans le principe, présente le risque de soutenir des initiatives superficielles, artificielles. La dimension qualitative, dans le travail de sensibilisation aux arts de la scène doit pouvoir prévaloir.

Des dispositifs de partenariat de longue durée existent déjà dans les lycées, les jumelages. Ils sont un modèle fécond qui permet de développer réellement une action sur plusieurs saisons entre institution scolaire et partenaire culturel. Le développement de ces jumelages – qui s'accompagnent de l'élaboration d'un programme sur plusieurs années- permet d'aller contre cet émiettement et d'harmoniser le temps de travail artistique, de création, d'une compagnie et le temps d'intervention culturelle.

Enfin, la dimension bénévole de l'animation culturelle dans les établissements d'enseignement, en dehors des dispositifs spécifiques comme les options artistiques, fragilise l'investissement des enseignants.

De même, l'absence de formation à la médiation est un obstacle à la validité du travail d'action culturelle. La région peut se situer sur ce plan, dans ce domaine de la formation qui est un de ses domaines spécifiques. En direction des enseignants, des responsables pédagogiques en premier lieu.

D'autre part, il convient de réaffirmer le rôle que doit jouer la future grande région au travers des politiques transversales (volet culturel des politiques d'aménagement du territoire et des politiques de la ville) en s'appuyant sur les scènes publiques.

Quoi qu'il en soit, et quels que soient les écueils, c'est en favorisant une présence artistique réelle sur un territoire que l'on pourra au mieux mener avec les artistes et les personnes en charge de la médiation, un travail cohérent et soutenu d'action culturelle.

La nouvelle région et les institutions culturelles

Chaque fois qu'il est question de la vie culturelle en France la notion d'exception culturelle française est mise en avant. C'est une chose positive, mais en des temps d'incertitude, le caractère d'exceptionnalité peut inquiéter.

La participation de tous les échelons de la décentralisation, au côté de l'Etat, à la vie culturelle est un facteur déterminant de cette exception culturelle. Elle s'est construite à partir de la seconde guerre mondiale et s'est renforcée au fur et à mesure de ces dernières décennies.

Aujourd'hui, l'édifice qui s'est construit patiemment peut vaciller.

Crise du sens, de la place de la culture et de la vie artistique dans la vie publique, écrasée par la dimension économique.

Crise de la gouvernance où les différents partenaires institutionnels peinent à définir une solidarité autour de la vie culturelle, à partager des objectifs communs qui pourraient se décliner à chaque niveau des collectivités. Sans mentionner les problèmes de politique politicienne.

Des conventions multipartites et pluriannuelles :

L'absence de conventions pluriannuelles et multipartites dans le soutien aux institutions culturelles fragilise aujourd'hui ces structures.

L'impossibilité de se projeter au-delà d'un exercice budgétaire ; le fait de ne pas connaître réellement son budget de l'année en cours avant le mois de mars ou d'avril sont incompatibles avec le fonctionnement d'institutions, qui travaillent par saison. Les engagements de l'année n+1 se faisant dans le premier semestre de l'année n.

Incompatibles avec une gestion intelligente et dynamique. Cet inconvénient peut être bénin quand les financements ne varient pas. Dans le cas contraire, c'est à un casse tête impossible que sont confrontés les responsables des structures culturelles.

D'autres pays pratiquent des conventions pluriannuelles, avec des engagements budgétaires pluriannuels (nos voisins suisses par exemple). Ce serait un mauvais côté de l'exception culturelle française que de maintenir cette aberration.

Ce serait une avancée significative que de pouvoir - à partir du modèle des conventions d'objectifs et de moyens - mettre en place de tels dispositifs.

A ce titre la nouvelle région doit pouvoir intégrer les conseils d'administration des structures au même titre que les communes, les départements et l'Etat.

L' Expertise :

Intimement liée à la question des politiques publiques, l'expertise en matière culturelle s'est développée en même temps que l'implication des collectivités dans ce domaine. Le changement d'échelle consécutif à la fusion des deux régions pose la question de l'évolution au plan territorial de l'expertise ; celle des DRAC et celle des deux régions. Avec à la clé d'éventuels regroupements de postes qui pourraient fragiliser la présence des conseillers des différentes disciplines artistiques sur le territoire.

Nous insistons ici sur le besoin réel d'une expertise au plan artistique, culturel, institutionnel, financier.

Que cette expertise soit réellement prise en compte par les instances décisionnelles pour parer à un arbitraire qui peut être à l'œuvre, dans un domaine moins technique que les travaux publics par exemple, mais où le professionnalisme doit prévaloir.

Bien évidemment, le développement d'une expertise à chaque niveau de la décentralisation conjointement avec l'expertise du côté de l'Etat peut produire des pertes d'efficacité, de temps, d'informations et, la mise en commun systématique dans des domaines définis (les politiques d'accompagnement des équipes artistiques, les relations avec les structures culturelles, les politiques en matière d'action culturelle) devrait pouvoir être la règle commune.

Les instances territoriales associant élus techniciens et représentants des institutions culturelles :

Parallèlement avec l'harmonisation de l'expertise en matière culturelle, **nous demandons la mise en place d'instances régulières, associant les professionnels et les représentants de l'Etat et des collectivités, pour mieux définir les grandes lignes d'une politique culturelle riche, innovante à l'échelle de la grande région.**

Le démarrage de ce dispositif pouvant consister dans l'organisation des Assises régionales de la Culture dans la nouvelle région.